

Les Causeries

La bataille emblématique des éoliennes

par le comte Denis de Kergorlay

14 mars 2019



Le réchauffement climatique est une alerte mondiale identifiée depuis la fin des années soixante-dix tout d'abord par les communautés scientifiques puis par les responsables politiques et les opinions publiques de l'ensemble de la planète.

Depuis la Conférence de Stockholm en 1972, les principaux dirigeants de la planète organisent des « Sommets de la Terre » pour identifier les principales menaces environnementales qui pèsent sur la planète et élaborer des stratégies de prévention.

C'est au Sommet de la Terre de Rio de 1992 que fut adoptée la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (CCNUCC) et que fut prise la décision de créer les Conférences des Parties, les COP, qui se réunissent pratiquement tous les ans.

Depuis le protocole de Kyoto en 1997, les États s'entendent sur des engagements contraignants pour les émissions de gaz à effet de serre.

À l'origine de cette tromperie, un « tour de passe-passe » idéologique qu'il faut ici hélas saluer pour son ingéniosité et son efficacité, laquelle consiste à brouiller les esprits sur le concept « d'ennemi principal ».

Les mouvements écologistes naissent en Occident principalement en Allemagne, en France et en États-Unis, dans les années soixante et soixante-dix en se structurant dans une opposition radicale contre l'énergie nucléaire, fondée sur la peur de la radioactivité liée aux risques d'accidents et aux déchets radioactifs potentiellement durables pour des centaines de milliers d'années.

Les accidents de Three Mile Island en 1979, Tchernobyl en 1986 puis de Fukushima en 2011 ont évidemment arrivés « à point nommé » – si je puis dire – pour renforcer la peur mondiale de l'énergie nucléaire dans les opinions publiques, même si à l'origine de chacun de ces accidents il y a toujours eu des erreurs humaines.

L'énergie d'origine nucléaire n'est pas sans risques mais elle a des qualités intrinsèques en raison desquelles l'humanité ne peut pas s'en passer :

– Elle est pilotable, donc parfaitement ajustable à son rapport aux besoins, contrairement aux énergies renouvelables qui sont intermittentes.

– Elle n'émet aucun gaz à effet de serre, et elle est donc nécessaire pour lutter contre le réchauffement climatique.

– Enfin, elle est à haute plus-value technologique, ce qui explique son perfectionnement rapide, en termes de sécurité et de traitement à venir des déchets nucléaires.

Le tour de passe-passe idéologique consiste à persuader l'opinion que la transition énergétique qui doit « sauver la planète » suppose à terme que les énergies renouvelables se substituent et aux énergies fossiles et à l'énergie nucléaire.

« Pour tuer un chien il faut dire qu'il a la rage ». Cet axiome populaire s'applique parfaitement à la propagande écologiste qui rejette sur les mêmes fondements – erronés – l'énergie nucléaire et les énergies fossiles.

Dans tous les pays occidentaux et particulièrement en France les gouvernements ont établi des régimes financiers exceptionnels pour subventionner le développement des énergies renouvelables.

Le régime français date de 2001. Il a été mis en place par l'Arrêté Cochet, du nom du ministre de l'environnement de l'époque, qui fixe le prix de rachat de l'électricité éolienne à deux fois le prix du marché (82 euros le MWh contre 42 euros qui est le prix moyen du marché), et ce pour des contrats d'au moins quinze ans, souvent renouvelables!

D'où la perversité « intrinsèque » du système éolien : cette industrie est, de manière artificielle, extrêmement rentable, et elle ne peut se financer que par la ponction fiscale sur les consommateurs d'électricité.

Dans le cas de la France, ce développement éolien est particulièrement non pertinent pour les raisons suivantes :

1. En termes quantitatifs, l'apport d'électricité supplémentaire par les énergies renouvelables n'est pas nécessaire. Par ailleurs, la production électrique française étant décarbonée à 90 % du fait de la production nucléaire, 75 %, et de la production hydraulique, 12 %, il est faux de prétendre que la production électrique des éoliennes est nécessaire pour lutter contre le réchauffement climatique.

Au contraire, même la filière éolienne n'apporte qu'un service électrique intermittent et non pilotable, rarement disponible en temps utile.

Le plus souvent, l'électricité d'origine éolienne, ayant priorité sur les réseaux, est achetée le double du prix moyen du marché, et est exportée à perte vers nos voisins européens.

De plus, l'intermittence de cette production d'énergie ne peut être compensée que par le recours aux centrales à combustible fossile, émettrices de gaz à effet de serre.

Aussi, la seule justification véritable de l'implantation des éoliennes en France est idéologique : le *mantra* des écologistes les plus extrêmes, à savoir il faut « sortir du nucléaire », est désormais extrêmement influent au cœur du pouvoir politique.

2. Inutiles, les éoliennes en France provoquent un désastre environnemental :

– Tout d'abord elles provoquent un massacre de notre patrimoine naturel, paysager et monumental, avec comme effet collatéral la réduction de notre potentiel touristique.

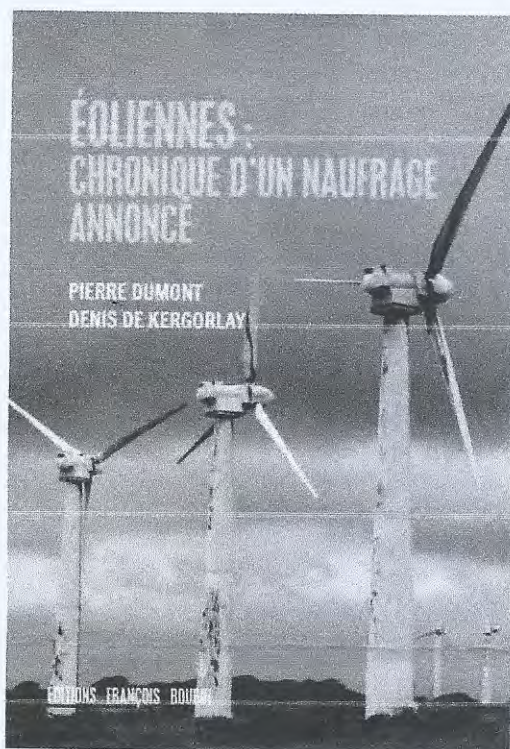
– Elles provoquent aussi une destruction des sols par l'implantation de 2000 à 3000 tonnes de béton par mât, qui ne seront jamais détruits, ce qui constitue une pollution considérable des sols avec un effet à long terme sur les nappes phréatiques.

– Elles sont largement consommatrices de terres rares, provoquant un désastre environnemental dans les pays de production, principalement la Chine.

– Les frais de démantèlement prévus pour les promoteurs, budgétés légalement à 50 000 euros par éolienne, ne correspondent nullement aux frais réels de démantèlement qui sont évalués de 300 000 à 400 000 euros par éolienne.

– Par ailleurs, si le mât en acier ou en béton peut être recyclé, il n'en va pas de même pour les pales, composées d'oxyde de carbone, non recyclables, qui sont toutes enterrées depuis les premiers démantèlements en Allemagne.

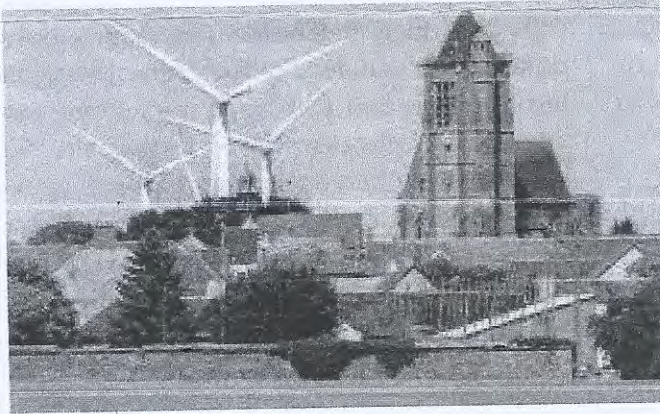
– Les éoliennes détruisent massivement les oiseaux migrateurs, happés par les pales, et les chauves-souris, tuées par les effets électromagnétiques.



Photos : DR

– Quant aux éoliennes marines, on commence à percevoir l'effet des infrasons sur la faune marine, ne serait-ce déjà que par l'échouage de plus en plus fréquent de baleines à proximité de champs d'éoliennes marines. Ainsi, les éoliennes ont un effet destructeur pour la biodiversité, ce qui est à l'inverse de leur image « écologique ».

– Les éoliennes causent un dégât considérable aux populations riveraines par le bruit qui est générateur de multiples traumatismes pour les populations concernées. En France, l'industrie éolienne est parvenue à faire maintenir la règle de cinq cents mètres de distance par rapport aux habitations, contrairement aux préconisations de toutes les Académies de médecine.



Photos : DR

– Les éoliennes ruinent également les populations riveraines par la décote immobilière des maisons situées à proximité : décotes de 30 % à...100 % pour des maisons devenant invendables.

3. Les risques sanitaires : ceux-ci sont largement ignorés par la profession et par les pouvoirs publics. Or, de plus en plus d'évidences commencent à être constatées quant à l'impact des infrasons, tant pour les êtres humains que pour le monde animal.

Je pense sincèrement que, après les scandales de l'amiante, du tabac, du sang contaminé, qui causèrent tant de morts du fait du déni persistant des industries concernées, l'*omertà* qui pèse actuellement sur les risques sanitaires des éoliennes devra craquer de toutes parts, et les nombreuses enquêtes médicales qui émergent en France comme dans de nombreux pays du monde, feront probablement éclater un scandale sanitaire de grande ampleur.

4. Autre *omertà* qui craquera également et probablement avant même celle des risques sanitaires, c'est le scandale financier qui s'attache, singulièrement en France, à l'implantation massive d'éoliennes sur tout notre territoire.

La filière éolienne ne prospère que par un traitement économique et juridique exorbitant du droit commun :

– Obligation d'achat de la production éolienne que ce soit le moment de la production ou la quantité produite, tarif réglementé en moyenne deux fois supérieur à celui du prix de marché ou, dorénavant, revenu compensatoire assurant un mécanisme de profit garanti. Son coût cumulé, si on ajoute la filière photovoltaïque également intermittente et en tenant compte des engagements pris, a été chiffré, en 2016, par la Cour des comptes à 121 milliards d'euros.

– S'ajoutent à ceci des « facilités » dérogatoires en matière de droit de l'urbanisme et de la construction privant le citoyen des voies habituelles de recours. Ainsi, en matière de contentieux éolien, l'arrêté préparé par Sébastien Lecornu et mis en pratique par François de Rugy, Ministre de la Transition écologique et solidaire, supprime le premier degré de juridiction – le Tribunal administratif – pour obliger les plaignants à s'adresser directement à la Cour administrative d'appel.

Ces manœuvres juridiques n'ont d'autre but que « casser » les associations qui fleurissent sur l'ensemble du territoire national partout où des projets éoliens émergent.

Or, preuve de la très faible « acceptabilité sociale » de ces éoliennes, 70 % des projets éoliens en France sont contestés par des citoyens regroupés dans des associations *ad hoc*.

Un tel système assure une rente sans risque et particulièrement élevée à quelques entreprises de petite taille, peu capitalisées et très faiblement créatrices d'emplois, par un effet de levier sans équivalent.

La rentabilité financière peut ainsi atteindre jusqu'à dix millions d'euros par éolienne avec un financement bancaire à 100 % pour un capital symbolique d'un euro.

Non seulement ce système n'est pas viable, mais il tribue largement des actionnaires étrangers ou des fonds financiers internationaux dans des opérations défiscalisées.

Il pèse exclusivement sur le consommateur et le contribuable français qui n'y trouvent aucun avantage en retour. Il est à l'origine de l'augmentation du prix de l'électricité dont on peut prévoir le doublement en dix ans.

Ce système crée aussi des risques de rupture d'approvisionnement et de mouvements sociaux d'ampleur, et il pénalise les entreprises.

Le dossier éolien est d'abord un dossier politique. Tant que les populations continueront d'être bernées par la propagande fallacieuse de l'industrie éolienne et des leaders écologistes, les pouvoirs politiques persisteront à soutenir la filière.

Mais « le vent tourne ». L'Allemagne, en application de son *Energiewende* a poussé très loin l'application de l'utopie des énergies renouvelables, avec plus de trente mille éoliennes sur le sol allemand et la sortie du nucléaire décidée après Fukushima par la Chancelière.

Résultat : l'Allemagne est le pays le plus émetteur de CO₂ du continent européen, car il a dû rouvrir des mines et des usines de charbon et de lignite pour compenser l'intermittence des éoliennes. L'électricité facturée aux ménages est deux fois plus chère qu'en France.

L'*Energiewende* a coûté quelque cinq cents milliards d'euros aux finances publiques allemandes. Il s'agit d'un désastre financier et écologique sans appel et, désormais, d'un désastre industriel, car le rejet des populations est tel qu'en 2019 l'implantation de nouvelles éoliennes a chuté de 80 %, créant des faillites d'entreprises et des licenciements massifs.

Le reflux éolien a commencé, mais hélas pas encore en France, le dernier eldorado des promoteurs éoliens, qui accroissent brutalement la pression sur notre pays, avant que celui-ci, dans un élan de lucidité tardif, ne leur ferme également les portes du fait des coups de butoir de plus en plus massifs provoqués par des populations excédées au travers de leurs associations citoyennes.

En France, la principale structure d'alerte sur le terrain est la Fédération Environnement Durable, la FED, qui est la fédération qui regroupe la très grande majorité des associations qui se créent un peu partout sur le territoire pour s'opposer à des projets d'implantations éoliennes, ainsi que des particuliers.

Par ailleurs, avec la fondation Concorde et un petit groupe d'experts, nous avons créé, à la suite de la parution du livre que j'avais écrit avec Pierre DUMONT, *Éoliennes, chronique d'un naufrage annoncé*, paru aux éditions François Bourin en novembre 2018, un collectif « Énergie Vérité » qui réunit une vingtaine

d'experts qui font des analyses approfondies sur les effets pervers de cette catégorie d'énergie renouvelable.

À la suite des travaux établis par ce collectif, une commission d'enquête sur les énergies renouvelables a été constituée par un groupe de parlementaires présidé par Monsieur Julien Aubert.

Cette commission a reçu au cours du printemps 2019 des dizaines d'experts, dont plusieurs issus de notre collectif, et a rendu son rapport en fin novembre 2019 pointant de la façon la plus précise les problèmes financiers, environnementaux et sanitaires que posent ces machines industrielles, et en particulier le coût faramineux de l'éolien pour les finances publiques.

Mais que l'on ne s'y trompe pas ; il ne s'agit pas seulement d'un « activisme » isolé d'associations anti-éoliennes, mais indéniablement d'un combat politique de très grande ampleur contre les tenants d'une idéologie que l'on peut appeler « l'écologisme », lesquels sont étroitement connectés avec des milieux de la finance internationale, tout ce petit monde étant très introduit au cœur du pouvoir politique, qu'il s'agisse des instances dirigeantes françaises ou européennes.

À la pointe de ce combat, il y a les associations qui représentent des milliers de citoyens « vent debout » contre ces machines qui dénaturent notre patrimoine culturel et paysager tout en ayant des effets extrêmement graves sur notre environnement, la santé publique des populations rurales et les finances publiques.

Il y a déjà plus de dix ans, notre ancien Président de la République Valéry Giscard d'Estaing dénonçait dans sa préface au livre de Jean-Louis BUTRÉ, *L'impopularité : Pourquoi l'éolien est un danger pour la France*, « un discours trompeur, un gaspillage inacceptable des finances publiques, un business douteux... ».

Tout le problème est d'arriver à convaincre nos concitoyens de la vérité de ces propos.

Denis de Kergorlay